



ARRÊTEZ si vous n'êtes pas sûr(e) de la façon dont il convient d'exécuter le travail.

Excavations peu profondes/perçage/forage | Liste de contrôle des éléments primordiaux



Quand s'en servir

Important : À joindre à l'AST remplie

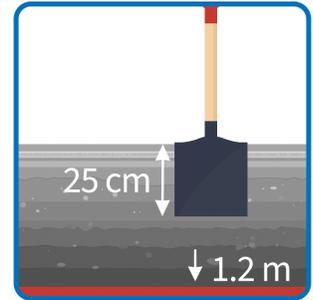
Pour toute perturbation du sol supérieure à 25 cm (1 pelle) et inférieure à 1,2 m de profondeur à proximité d'installations et d'infrastructures souterraines, comme l'indique la feuille de localisation.

Les localisations doivent être effectuées par un service de localisation qualifié pour la zone concernée.

Si les travaux d'excavation se poursuivent au-delà de 1,2 mètre, utiliser également la Liste de contrôle des éléments primordiaux relative aux excavations profondes.

S'assurer que les autres Listes de contrôle des éléments primordiaux sont remplies, s'il y a lieu (p. ex., verrouillage/étiquetage, espace clos, travail à chaud).

Si les travaux d'excavation durent plus d'une journée, remplir une nouvelle liste de contrôle quotidiennement.

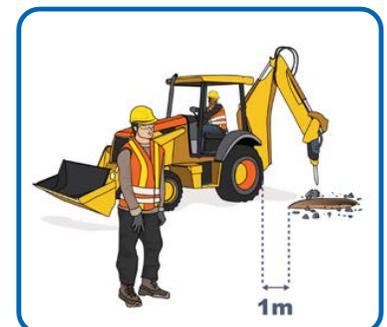


Numéro du bon de travail :	Adresse du site :
Entrepreneur :	Date :
Description des travaux :	
Quels problèmes pourraient survenir?	

AVANT le début des travaux | Suivre toutes les étapes

Effectué

1. Identifier les emplacements éventuels de toutes les infrastructures souterraines dans les **ZONES CONCERNÉES**, notamment :
 - les réservoirs enterrés (essence automobile, diesel, huile usée)
 - les canalisations souterraines (essence automobile, diesel, événements, remplissage à distance)
 - la zone entourant la pompe/le matériel de distribution
 - les espaces entre les réservoirs, les pompes, le remplissage à distance et les événements (zones potentielles de canalisations)
 - Installations et infrastructures souterraines (utiliser un service de localisation, le cas échéant).
2. Installer les protections latérales adaptées autour de la zone où les travaux d'excavation seront réalisés.
3. Veiller à ce qu'un extincteur chargé soit à portée de main.
4. Veiller à ce que tout travail dans ce secteur d'activité et les services d'utilité publique soit accompli de façon sécuritaire.
5. Repérer les lignes électriques aériennes et les obstacles.
6. L'opérateur de l'équipement a une vision claire de la zone de travail.
7. Un signaleur/observateur spécialisé est en place, et le moyen de communication utilisé avec chaque signaleur/observateur est défini et compris.
8. L'équipement mécanique et l'ensemble des matériels se trouvent à une distance d'approche minimale de 1,0 m du bord de l'excavation. →
9. Casser le béton autant que nécessaire, en prenant soin de ne pas pénétrer en dessous du niveau du béton.
10. Prendre les précautions nécessaires et faire preuve de prudence pour localiser et sortir les éventuelles installations souterraines (utiliser le service de localisation le cas échéant).
11. Creuser avec attention à la main (pelle ou autres outils à main) ou creuser précautionneusement à l'aide d'un équipement non pénétrant (p. ex., hydro-aspirateur/puits d'exploration ou appareil semblable).



Nom du travailleur :	Signature :	Date :
Nom du travailleur :	Signature :	Date :